

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU MARDI 27 MARS 2018

Étaient présents, MMES CHARTIER, DUTRIEUX, NOTTER, LANDRIEUX, BOURLET, MM LEFEBVRE, THURU, LECLERCQ, BRUNEL, MANARD, REMY, WARDZIAK, DOCHEZ et LECOMTE formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : M. DELANNOY pouvoir à M. LECLERCQ
Secrétaire de séance : LANDRIEUX Brigitte

Approbation du compte rendu de la réunion du 06/02/2018 Adopté à l'unanimité

M. le Maire signale qu'il est allé chez le notaire pour signer l'acte d'acquisition de la chapelle située rue de la vallée.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR N° 2018-2-001

M. le Maire quitte la séance et donne la présidence à Mme Chartier, adjointe aux finances.

Qui donne lecture et les explications du compte de gestion du receveur, du compte administratif 2017 et l'affectation du résultat de l'exercice ainsi que du rapport d'orientation budgétaire :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
DECLARE

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE N° 2018-2-002

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie CHARTIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 et décide l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 549 721.93 €, RECETTES : 580 761.88 €, RÉSULTAT: 31 039.95 €, RÉSULTAT ANTÉRIEUR : + 12 911.26 €, **RÉSULTAT CUMULÉ : + 43 951.21 €**

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 488 755.73 €, RECETTES : 527 391.81 €, RÉSULTAT: + 38 636.08 €, RÉSULTAT ANTÉRIEUR : + 147 085.79 €, **RÉSULTAT CUMULÉ : + 185 721.87 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT : Part affectée à l'investissement exercice 2018 : 0 €, RÉSULTAT À AFFECTER : 185 721.87 €

Couverture du déficit d'investissement compte 1068 : 0 €

Compte 002 : 185 721.87 €
Adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme NOTTER, Mme BOURLET, M. DOCHÉZ
OBJET : Etat de fiscalité directe locale 2018.
N°2018-2-003

M le Maire informe l'assemblée de l'état de notification de la Fiscalité Directe Locale réceptionné pour 2018.

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, l'assemblée décide de maintenir les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

TAXE	Taux	BASE	PRODUIT
Taxe d'Habitation	25.90 %	580 300	150 298 €
Taxe Foncière (Bâti)	22.37 %	505 800	113 147 €
Taxe Foncière (non Bâti)	86.18 %	16 100	13 875 €

			277 320 €

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, celle-ci sera compensée en 2018 par l'Etat sous forme de compensation-relais à hauteur de 14 047 Euros.

Il est décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes à savoir 25.90 % pour la taxe d'habitation, 22.37 % pour la taxe foncière (Bâti) et 86.18% pour la taxe foncière (non bâti).

Adopté à l'unanimité

OBJET : SUBVENTIONS 2018
N° 2018-2-004

Monsieur Michel LEFEBVRE, Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des subventions allouées aux différentes Associations. Il invite les personnes directement concernées à ne pas prendre part au vote.

M. Leclercq signale qu'un courrier a été envoyé aux associations n'ayant pas rendu l'intégralité des documents, la commission finances réunie le 13 mars dernier a souhaité reporter à une prochaine réunion de conseil le vote du montant de la subvention pour les associations retardataires.

Il vous est proposé d'établir comme suit la liste des subventions allouées en 2018 :

- **FETES ET TRADITIONS** : **1 600.00 €**
Nombre de Votants : 13 (Mmes Chartier et Landrieux), Pour : 13, Contre : 0, Abstentions : 0
- **DONNEURS DE SANG HANSON/MILLONFOSSE** : **140.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **STE CHASSE MILLONFOSSE** : **200.00 €**
Nombre de Votants : 12 (MM Thuru, Wardziak, Delannoy), Pour : 12, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut** : **1 072.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Association des maires du nord** : **138.86 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Pôle Synéo** : **350.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Fondation du patrimoine** : **75.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **SPL du centre aquatique** : **1 912.74 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **ANCIENS COMBATTANTS** : **250.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Union colombophile d'HANSON** : **100.00 €**
Nombre de Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 0
- **Olympique Millonfossais** : **1 545.00 €**
Nombre de Votants : 14 (M. Brunel), Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 0

Et de dire que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

M. Leclercq précise que certaines communes financent un ou plusieurs projets des associations plutôt que de donner une subvention.

Mme Chartier rajoute que c'était le souhait de l'association des Anciens Combattants. (Règlement des fleurs des défilés commémoratifs)
Adopté à l'unanimité

Objet : Vote du budget primitif 2018
N° 2018-2-005

Présentation du budget par Mme Chartier, adjointe aux finances.

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune de Millonfosse, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **644.660,29 €** pour l'année 2018.

Les dépenses prévisionnelles se répartissent selon 7 postes de la manière suivante :

➤ Les charges à caractère général (chap. 011)	:	173 144.87 €
➤ Les frais de personnel (chap. 012)	:	263 950.00 €
➤ Les atténuations de charge (chap. 014)	:	3 725.42 €
➤ Les participations et les Subventions (chap. 65)	:	76 340.00 €
➤ Les intérêts de la dette (chap. 66)	:	12 000.00 €
➤ Les charges exceptionnelles (chap. 67)	:	15 500.00 €
➤ Le pré. pour les dépenses d'investissement (chap. 023):	:	100 000.00 €

Les recettes prévisionnelles se répartissent selon 7 postes de la manière suivante :

➤ Les atténuations de charges (chap. 013)	:	1 000.00 €
(Remboursement salaires : CPAM, assurances)		
➤ Les produits du domaine (chap. 70)	:	16 630.00 €
(Régies)		
➤ Les recettes fiscales (chap. 73)	:	368 586.00 €
(Dont les taxes votées par le Conseil Municipal : 274 391 €		
Rappel : TH 25.90%, TFB 22.37%, TFNB 86.18 %)		
➤ Les dotations et participations (chap. 74)	:	62 222.42 €
(Dotations de l'Etat...)		
➤ Produits de gestion courante (chap. 75)	:	10 000.00 €
➤ Produits exceptionnels (chap. 77)	:	500.00 €
➤ L'excédent de fonctionnement reporté (chap. 002)	:	185 721.87 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **393.999,85 €** pour l'année 2018.

Les dépenses prévisionnelles se répartissent selon 4 postes de la manière suivante :

➤ Les immobilisations incorporelles (chap. 20)	:	7 000.00 €
➤ Les immobilisations corporelles (chap. 21)	:	157 600.00 € + 108 398.27 € RàR
➤ Les immobilisations en cours (chap. 23)	:	74 001.58 €
➤ Le remboursement du capital de la dette (chap. 16)	:	47 000.00 €

Les recettes prévisionnelles se répartissent selon 5 postes de la manière suivante :

➤ Les subventions d'investissement (chap. 13)	:	38 235.29 € + 116 311.35 € RàR
(Fonds concours CAPH, DETR, ...)		
➤ Les dotations (chap. 10)	:	85 500.00 €
(TLE, FCTVA, Couverture du déficit investissement N-1)		
➤ Le pré. sur les recettes de fonctionnement (chap. 021)	:	100 000.00 €
➤ La cession des immobilisations (Chap. 024)	:	10 002.00 €
➤ Le résultat reporté (R001)	:	43 951.21 €

En conclusion, la balance générale du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes

• En section de fonctionnement	:	644 660,29 €
• En section d'investissement	:	393 999,85 €
Soit un total général de	:	1 038 660,14 €

M le Maire remercie la commission finances et Cédric, DGS, pour le travail effectué
Adopté à l'unanimité

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
N°2018-2-006

Mme Charrier qui présente la délibération précise qu'il y a lieu de la voter chaque année.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le recrutement de quatre agents contractuels maximum dans le grade des adjoints techniques ou administratifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 inclus.

Ces agents assureront des fonctions au sein du service technique et seront rémunérés en fonction du temps de travail réellement effectués.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

OBJET : Sortie des aînés 2018
N°2018-2-007

Mme Dutrieux présente la délibération et précise que les tarifs sont identiques à la sortie de l'année précédente :

Cette année encore, les membres du conseil municipal ont souhaité organiser une sortie réservée en priorité aux Millonfossois de plus de 64 ans.

La commission extra communale d'Action Sociale, réunie le 2 mars dernier, a émis un avis favorable à l'organisation de cette sortie et après avoir écouté les différentes suggestions de M. le Maire,

Il vous est proposé de retenir la date du 24 mai 2018, la destination : **Saveurs de l'Avesnois**, de fixer à 20 euros par personne habitant la commune et au coût réel pour les extérieurs (soit 52 €) la participation à cette sortie (paiement en perception après émission d'un titre de recette) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

OBJET : Sortie famille 2018
N°2018-2-008

Mme Dutrieux présente la délibération et précise qu'il est devenu compliqué de trouver une sortie famille sans vouloir passer par un parc d'attraction.

Cette année encore, les membres du conseil municipal ont souhaité organiser une sortie réservée en priorité aux familles avec enfants résidant à Millonfosse.

La commission extra communale d'Action Sociale, réunie le 2 mars dernier, a émis un avis favorable à l'organisation de cette sortie et après avoir écouté les différentes suggestions de M. le Maire, Il vous est proposé de retenir la date du 1^{er} juillet 2018, la destination : **Boudewijn Seapark et Bruges**, de fixer la participation à cette sortie (paiement en perception après émission d'un titre de recette) comme suit :

Prix par personne	Adulte	Enfant (3-11 ans)	Enfant (- de 3 ans)
Millonfosse	15 €	12 € pour le premier, 10 € pour le deuxième, 8 € à partir du 3 ^{ème} enfant	gratuit
Extérieur	43 €	38 €	gratuit

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

M. Manard demande si le nombre de places est limité : en fonction des réservations (l'année dernière bus de 64 places).

Adopté à l'unanimité

Objet : Lutte contre la précarité énergétique / Achat groupé d'énergie → Convention de partenariat pour relais communal
N°2018-2-009

M. Leclercq présente la délibération et précise que la convention précédente n'a pu être menée à terme pour des raisons de concurrence.

La commune communiquera les dates pour une réunion publique d'information par le biais du Millon info afin de faire bénéficier les habitants qui pourraient être intéressés par des tarifs groupés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1111-2 sur le principe de la libre administration,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique sur la croissance verte,

Vu la délibération n° 2004/17B du Bureau Communautaire du 11 décembre 2017 concernant l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association Pôle Synéo pour le compte des communes souhaitant sur la base du volontariat mettre en place dans le cadre du Pacte Territorial et de la lutte contre la précarité énergétique une opération partenariale d'achat groupé d'énergie à destination des habitants du territoire,

Considérant que les dépenses d'énergie consacrées au logement constituent pour les ménages une part importante dans leur budget variant de 6 à 10 % pour les familles les plus modestes et les bâtiments les plus anciens,

Considérant le souhait de la Commune de Millonfosse de lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie,

Considérant la volonté de la commune de Millonfosse d'être le relais d'un dispositif innovant permettant de mutualiser les compétences et les moyens pour mettre en œuvre des outils contre la précarité énergétique, particulièrement sur le fait d'obtenir une offre tarifaire attractive pour la fourniture de gaz et d'électricité aux habitants qui en feront le choix,

Considérant que cette opération a une durée limitée dans le temps,

Considérant que sur la première mouture du dispositif d'achat groupé d'énergie proposée en 2017, les services du Contrôle de Légalité ont remis en cause le dispositif, faute de la mise en concurrence du courtier,

Considérant qu'un nouveau mode opératoire a dû être défini, est confiée à l'association sans but lucratif Pôle Synéo la coordination de la démarche,

Considérant que le Pôle Synéo proposera une offre partagée de fourniture de gaz et d'électricité, mobilise les citoyens sur les questions en lien avec l'énergie, promeut les dispositifs existants locaux et nationaux de lutte contre la précarité énergétique et collabore avec les acteurs locaux engagés sur le sujet,

Considérant que le déploiement de ce dispositif territorial mutualisé de lutte contre la précarité énergétique nécessite un relais informatif local,

Considérant qu'il est demandé à la commune de Millonfosse de permettre à Pôle Synéo de déployer le dispositif auprès des habitants et de relayer certaines informations auprès de ses administrés (informations générales sur le dispositif, horaires des permanences...),

Considérant que la Commune de Millonfosse souhaitant entrer dans le dispositif, sera étroitement associée à la mise en œuvre de l'opération, envisagée dans un cadre partenarial,

Considérant que ce partenariat s'inscrira dans une convention bipartite (Commune et Pôle Synéo) fixant précisément les obligations respectives des parties ainsi que les conditions opérationnelles de la démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une action collective d'envergure en faveur du développement durable,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération municipale n° 2017-1-006 du 7 février 2017 qui autorisait une convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie avec comme signataire le courtier notamment
- d'autoriser la mise en place de l'opération mutualisée de lutte contre la précarité énergétique l'achat groupé d'énergie à destination des foyers de la commune de Millonfosse
- de confier la mise en œuvre de ce dispositif à l'association Pôle Synéo,
- d'autoriser la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente de l'électricité et du gaz attractif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite (projet annexé).

Adopté à l'unanimité

**OBJET : Convention de cession du droit à valorisation des certificats d'économie d'énergie
N° 2018-2-010**

M. le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention ayant pour objet la cession du droit à valorisation des certificats d'énergie afin de limiter les conséquences du changement climatiques et de contribuer à diviser par quatre d'ici 2050 les émissions de CO2.

Elle détermine les modalités de cessions à SONERGIA du droit de réclamer des CEE sur des travaux identifiés dans le convention mais également le montant que SONERGIA s'engage à reverser à la Commune.

M. le Maire propose donc à l'assemblée délibérante réunie ce jour d'émettre un avis favorable à la signature de cette convention qui prendra effet à la date de la signature de la convention.

M. le Maire précise qu'il est souhaitable de s'inscrire afin d'en bénéficier pour d'autres projets d'économie d'énergie à venir.

Adopté à l'unanimité

OBJET : Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN

N°2018-2-011

M. Thuru présente cette délibération et précise qu'aujourd'hui le Siden Sian a de multiples compétences (Eau, Assainissement, Défense Incendie..) et que leurs statuts évoluent et sont modifiés surtout sur les modalités de retrait des communes.

Il est proposé au conseil municipal

Article 1 : d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

Article 2 : d'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Adopté à l'unanimité

Objet : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

N°2018-2-012

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris la compétence en matière de PLU. Suite à cela, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) a été prescrit par le Conseil Communautaire de la CAPH le 19 octobre 2015. Une démarche constructive avec les 46 communes membres et les personnes publiques associées a alors été initiée, permettant d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux du territoire et de définir les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique est la clé de voûte du PLUI. Il est la feuille de route du territoire à l'horizon 2030 dans lequel sont inscrites ses ambitions ainsi que ses objectifs.

Après un premier débat en Conseil Communautaire le 06 février 2017 sur les grandes orientations du PADD, une version plus développée a été présentée en Conférence Intercommunale d'Urbanisme le 28 novembre 2017 puis débattue en Conseil Communautaire le 11 décembre 2017.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, il convient que l'ensemble des conseils municipaux des communes membres débattent à leur tour sur les orientations générales du PADD.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêts et rivières

- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour accompagner le développement économique et offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants, entreprises et aux visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

La Porte du Hainaut – Une mine de talents

- Axe 3 : Etre innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, « bassin de vie » majeur de la Région Hauts-de-France

Rapport du débat au sein du Conseil Municipal :

Le powerpoint projeté fait état de 790 logements supplémentaires par an sur l'ensemble de la CAPH, M. Dochez souhaiterait savoir si la répartition par commune a été décidée et si oui, combien de logements supplémentaires sont prévus à Millonfosse.

M. le Maire annonce que la répartition sera connue très prochainement et qu'il y a lieu de travailler avec les autres communes afin d'harmoniser les chiffres.

M. Dochez souhaiterait également savoir si des zones actuellement classées en zone A ou N pourraient devenir constructibles et si oui qui aura le pouvoir de le décider.

M. le Maire précise que le plan de zonage se fera en relation avec les communes voisines.

M. Remy s'inquiète du fait que ce pouvoir puisse être détenu par la CAPH.

M. le Maire souhaite mettre en place une commission d'élus chargée de travailler sur le PLUi en s'imprégnant de notre PLU actuel afin de voir ce que l'on souhaite essayer de garder ou non. Il rappelle que le projet de PLUi devra être finalisé pour la fin de l'année afin de consacrer l'année 2019 à la partie administrative (consultations des services extérieurs, enquête publique ...) et une approbation au plus tard le 31 décembre 2019.

M. Lecomte s'inquiète sur le fait de réaliser un PLU au niveau intercommunal tout en conservant chacun nos spécificités, le caractère global du PADD risque de gommer les différences locales entre territoires. Il comprend que l'objectif principal de ce PADD est d'attirer une nouvelle population sur le territoire mais fait remarquer l'absence d'offre suffisante en matière de logements, d'équipements ...

M. le Maire signale que c'était tout le travail de ce PADD. Il indique que des réunions de secteurs sont organisées afin de tenir compte de ces spécificités.

Mme Chartier insiste sur l'importance de garder ses jeunes qui sont obligés d'aller chercher du travail ailleurs et ainsi rajouter la population.

M. Thuru fait remarquer le problème de l'attractivité du territoire en prenant l'exemple d'une école d'excellence dont les étudiants, après avoir reçu leurs diplômes, quittent le territoire. L'objectif d'ici 2030 est le développement des zones d'activités afin de proposer du travail.

M. Leclercq pense que le problème est pris à l'envers, il faut d'abord prévoir les emplois avant d'envisager les logements. De plus le trafic autoroutier s'en trouverait très certainement fluidifié.

M. Lecomte fait constater que les employés de la zone de Sars ont des difficultés à trouver un logement ou un médecin et pose la question du devenir des services de l'Etat (fermeture des gares, suppression des formations ...)

M. Thuru signale qu'au vu des entreprises venant s'installer sur le secteur il convient de développer l'apprentissage de haut niveau.

Mme Dutrieux signale qu'il faut penser également aux services tels que la restauration, l'hébergement.

M. Dochez demande d'être vigilant quant à l'augmentation du trafic routier et au problème de circulation en cas de création ou d'agrandissement de ces zones d'activités.

M. le Maire signale que les derniers chiffres montrent que le trafic poids-lourds ne représente plus que 10% du trafic global et correspond à de la desserte locale. Il reconnaît encore quelques infractions et signale qu'il est toujours en contact avec la Sous-Préfecture pour la signalisation sur l'autoroute.

M. Dochez demande d'être vigilant sur le nombre ou la nature des futures constructions afin que le village ne se transforme pas.

M. le Maire insiste sur le fait que le village doit conserver son caractère rural. A ce titre, lors du premier atelier, il a été demandé de conserver, aménager afin de permettre les relations avec les communes voisines.

M. Remy demande si le PLUi qui sera proposé lors de l'enquête publique sera encore modifiable.

M. le Maire lui répond que le PLUi ne deviendra définitif qu'après l'enquête publique.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune de MILLONFOSSÉ :

- Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunale de La Porte du Hainaut,
- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

Objet : avis sur le désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Cdq59 N°2018-2-013

M. le Maire informe l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque a sollicité son retrait du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de retrait au 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante réunie ce jour d'émettre un avis favorable au retrait de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

INFOS CONSEIL

1. Informations : Eclairage (Eclairage public, Stade, Chemin piétonnier), Ramassage branchages (hippomobile le 11 juin) et encombrants (mardi 4 sept 2018), Siden Sian (programme de travaux

- 2018), CAPH (Mise en place des ateliers numériques. PNR (Réunion habitat groupé participatif 14/04 à 9h30)
2. Sage (Lettre N°17)
 3. Mariage : Justine Grzésick – Anthony Decoster (16/06/2018 14h)
 4. Naissance : Joachim (Petit-fils de M. le Maire)

AGENDA

AVRIL 2018

Dimanche 1^{er} : Chasse aux œufs organisée par l'association « Fêtes et traditions Millonfossoises »,

Samedi 14 : Marché du terroir de 14h à 17h

Samedi 14 : Repas de l'Olympique Millonfossois

Mardi 24 : Don du sang – Salle des fêtes- 15h 19h

MAI 2018

Mardi 1^{er} : Repas des aînés / médailles du travail

Mardi 8 : Défilé

Samedi 12 : Marché du terroir de 14h à 17h

Dimanche 13 : Brocché Puériculture organisée par l'association « Fêtes et traditions Millonfossoises »,

Samedi 24 : Sortie des aînés (Saveurs de l'Avesnois)

Juin 2018

Samedi 9 : Marché du terroir de 14h à 17h

Mardi 12 : Réunion du Conseil Municipal

Jeu-di 21 : Fête de la musique

Vendredi 22 : Fête de l'école

JUILLET 2018

Dimanche 1^{er} : Sortie Familles (Boudewijn Seapark et Bruges)

Samedi 14 : Défilé / Fête Nationale

Séance levée à 20h50

The image shows several handwritten signatures and names in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'Bonne'. In the center, there is a signature that looks like 'L. Bouwte'. To the right, there is a signature that looks like 'Stany'. Below these, there are several other signatures, some of which are more stylized and difficult to read. One signature at the bottom right looks like 'J. J. J. J.'.